



PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 10 avril 2025, à compter de 19 h 00, à la salle du conseil situé au 3, rue de l'Église, à laquelle étaient présents et formaient quorum sous la présidence de monsieur Donal Perron, maire :

Sont présents :

Monsieur Donald Perron, Maire
Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siège #1
Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3
Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siège #4
Madame Johanne Savard, Conseillère - Siège #6

Absence motivée :

Monsieur Réjean Tremblay, Conseiller - Siège #5

Sont également présents :

France Brassard, Directrice générale greffière trésorière par intérim

Formant quorum sous la présidence du maire Donald Perron.

La personne qui préside la séance, informe le conseil qu'à moins qu'il ne manifeste expressément le désir de le faire, elle ne votera pas sur les propositions soumises au conseil tel que lui permet la loi.

En conséquence, à moins d'une mention à l'effet contraire au présent procès-verbal, la personne qui préside la séance, ne votera pas sur les décisions tel que le lui permet la loi.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, le maire déclare la séance ouverte à 19 h 00.

2025-04-426 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DU 10 AVRIL 2025

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du Conseil municipal ont pris connaissance de l'ordre du jour, préalablement à la séance ;

- 1.0 Ouverture de l'assemblée
- 2.0 Adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Correspondance
- 4.0 Adoption du procès-verbal
 - 4.1 Adoption du procès-verbal - séance ordinaire du 13 mars 2025
- 5.0 Trésorerie
 - 5.1 Rapport des dépenses du mois et autorisation
 - 5.2 Autorisation de signature / Entente intermunicipale relative à la délégation de compétences
 - 5.3 Demande d'aide financière MRC pour expertise en matière de logement
 - 5.4 Participation souper bénéfice / Corporation Rivière à Saumon
 - 5.5 Dénonciation au gouvernement du Québec en lien avec l'absence d'ajustement financier de certains programmes destinés aux municipalités en raison de la situation économique actuelle
 - 5.6 Aide financière / Corporation touristique et socio-économique de Longue-Rive
- 6.0 Hygiène du milieu-recyclage
- 7.0 Sécurité publique
- 8.0 Travaux publics
- 9.0 Aqueduc et eaux usées
- 10.0 Loisirs - Tourisme
 - 10.1 Démission de préposé à l'accueil de la salle de quille
 - 10.2 Entériné Embauche de préposé à l'accueil de la salle de quille
 - 10.3 Demandes d'aide financière / MRC Programme Don et Commandite
- 11.0 Santé et bien-être
 - 11.1 Nomination d'un administrateur O.M.H. Sainte-Anne de Portneuf et Longue-Rive
- 12.0 Urbanisme - développement du territoire
 - 12.1 Demande d'officialisation de nom de rue
- 13.0 Législation
- 14.0 Affaires nouvelles
 - 14.1 Autorisation signature de contrat / Direction générale par intérim
- 15.0 Varia
- 16.0 Période de questions
- 17.0 Clôture et levée de la séance

EN CONSÉQUENCE ,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siège #4
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

2025-04- CORRESPONDANCE**

La directrice générale par Intérim dépose 1(un document au Conseil municipal

A- Commanditaire au 15e Festival des oiseaux migrants de la Côte-Nord

2025-04-427 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 13 MARS 2025

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 13 mars 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la présente séance ;

EN CONSÉQUENCE ,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 13 mars 2025, tel qu'il apparait au registre des procès-verbaux de la municipalité.

2025-04-428 RAPPORT DES DÉPENSES DU MOIS ET AUTORISATION

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale par intérim a présenté aux membres du conseil le rapport des dépenses incompressibles autorisées durant le mois de mars 2025 totalisant 62 982.04 \$

CONSIDÉRANT QUE la directrice générale par intérim a présenté aux membres du conseil le rapport des comptes fournisseurs totalisant 32 204.41\$.

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siège #1
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil approuve le rapport des dépenses incompressibles au montant de 62 982.04 \$ pour le mois de mars 2025, et les comptes fournisseurs totalisant 32 204.41 \$

QUE la directrice générale par intérim soit autorisée à faire le paiement pour et au nom de la Municipalité de Longue-Rive.

**2025-04-429 AUTORISATION DE SIGNATURE- ENTENTE INTERMUNICIPALE
RELATIVE À LA DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES DES
MUNICIPALITÉS LOCALES EN MATIÈRE DE PRODUCTION
D'ÉLECTRICITÉ PROVENANT D'UNE SOURCE D'ÉNERGIE
RENOUVELABLE À LA MRC DE LA HAUTE-CÔTE-NORD**

CONSIDÉRANT QUE les articles 17.1 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* habilite les municipalités locales à exploiter seules ou avec toute personne, une entreprise qui produit de l'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable et prévoient que lorsque cette exploitation se fait conjointement avec une ou plusieurs autres municipalités locales et/ou municipalités régionales de

comté et/ou conseils de bande, il n'est pas nécessaire que l'exploitation ait lieu sur le territoire de chacun de ces exploitants;

CONSIDÉRANT QUE les articles 111 et suivants de la *Loi sur les compétences municipales* habilite la MRC à exploiter seule ou avec toute personne, une entreprise qui produit de l'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable et prévoient que lorsque cette exploitation se fait conjointement avec une ou plusieurs autres municipalités locales et/ou municipalités régionales de comté et/ou conseils de bande, il n'est pas nécessaire que l'exploitation ait lieu sur le territoire de chacun de ces exploitants;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de La Haute-Côte-Nord ainsi que les municipalités locales, incluant le TNO Lac-au-Brochet, désirent mettre en commun leurs ressources et compétences en vue d'exploiter une ou plusieurs entreprises qui produisent de l'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable par l'entremise de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Longue-Rive désire, à cette fin, se prévaloir de l'article 468 de la *Loi sur les cités et villes* ou des articles 569 et 678 du *Code municipal du Québec* pour conclure une entente relative à la délégation complète des compétences des municipalités en matière de production d'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable à la MRC;

CONSIDÉRANT QUE les parties à l'entente de délégation désirent confirmer dès maintenant les modalités de leurs relations en lien avec la délégation des compétences visées au sein d'une structure de détention à être formée entre les parties afin d'exploiter directement ou indirectement les compétences visées, et ce, dans l'éventualité où une telle Structure était créée;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE Monsieur Donald Perron, maire et Madame France Brassard, directeur général par Intérim et greffière-trésorière, soient et sont autorisés à signer, pour et au nom de la Municipalité, l'*Entente intermunicipale relative à la délégation de compétences des municipalités locales en matière de production d'électricité provenant d'une source d'énergie renouvelable à la MRC La Haute-Côte-Nord*, et ce, conformément à l'article 468 de la *Loi sur les cités et villes* ou aux articles 569 et 678 du *Code municipal du Québec*.

2025-04-430 DEMANDE D'AIDE MRC POUR EXPERTISE EN MATIÈRE DE LOGEMENT

ATTENDU QU'il y a un manque grandissant de logement dans la Municipalité ;

ATTENDU QUE la municipalité à besoin de faire une expertise en matière de logement dans son milieu ;

ATTENDU QUE la Municipalité de Longue-Rive cadre dans le programme de l'Entente prospective en logement ;

ATTENDU QUE la municipalité de Longue-Rive à reçu une soumission de la Firme EPA Architecture pour l'Étude de faisabilité en matière de logement au coût de 9 830.36\$ taxes incluses ;

ATTENDU QUE la municipalité désire se prévaloir de cette opportunité ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siège #4
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal demande à la MRC de la Haute-Côte-Nord une aide financière dans le cadre du programme Entente prospective en logement pour défrayer les coûts de l'expertise en matière de logement pour la Municipalité de Longue-Rive au coût de 9 830.36\$ taxes incluses et que cette facture soit fait au nom de la MRC de la Haute-Côte-Nord.

**2025-04-431 PARTICIPATION SOUPER BÉNÉFICE /CORPORATION DE LA
GESTION DE LA RIVIÈRE À SAUMON**

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siège #1
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal désire participer au souper bénéfice de la Corporation de la gestion de la rivière à Saumon pour deux (2) personnes au coût de 120\$ chacun.

**2025-04-432 DÉNONCIATION AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN LIEN AVEC
L'ABSCENCE D'AJUSTEMENT FINANCIER DE CERTAINS
PROGRAMMES DESTINÉS AUX MUNICIPALITÉS EN RAISON DE LA
SITUATION ÉCONOMIQUE ACTUELLE**

CONSIDÉRANT que plusieurs programmes du Gouvernement du Québec destinés aux municipalités ne sont pas indexés, malgré la situation économique actuelle;

CONSIDÉRANT que cela a un impact direct l'augmentation importante de la charge fiscale globale des contribuables et sur les capacités financières des municipalités, dont les MRC du Québec, puisque ces dernières doivent composer avec une hausse importante des coûts, pour la réalisation de projets et le maintien des services à la population;

CONSIDÉRANT que les municipalités sont responsables de faire des budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer de leurs citoyens (nes);

CONSIDÉRANT que le Gouvernement du Québec doit agir afin de réguler la situation, notamment en rétablissant le financement aux municipalités à un niveau acceptable, compte tenu de la situation économique actuelle;

CONSIDÉRANT que le financement promis à la MRC de La Haute-Côte-Nord et aux municipalités locales de son territoire, à la suite du changement de région administrative, n'a pas été ajusté systématiquement, ce qui a eu un impact négatif sur leurs finances, et ce malgré les engagements du Gouvernement du Québec;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Johanne Savard, Conseillère - Siège #6
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil demande au Gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités, dont les MRC, notamment en prévoyant un financement adéquat, tenant compte de l'inflation et des changements qu'elles subissent ;

QUE le Conseil demande à la greffière-trésorière par intérim de transmettre une copie de la présente résolution au premier ministre du Québec, monsieur François Legault, ainsi qu'à la ministre des Affaires municipales, madame Andrée Laforest, ainsi qu'au député de notre territoire, monsieur Yves Montigny ;

QUE le Conseil demande à la greffière-trésorière par intérim de transmettre une copie de la présente résolution aux MRC du Québec de même qu'aux municipalités locales pour signifier son appui.

2025-04-433 AIDE FINANCIÈRE / CORPORATION TOURISTIQUE ET SOCIO-ÉCONOMIQUE DE LONGUE-RIVE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil autorise le paiement d'une aide financière au montant de 6 000\$ à la Corporation touristique et socio-économique de Longue-Rive Inc., pour ses activités de l'année 2025.

2025-04- DÉMISSION PRÉPOSÉ À L'ACCUEIL DE LA SALLE QUILLE**

QUE la directrice dépose la lettre de démission de monsieur Daniel Hovington comme préposé à la salle de quille.

2025-04-434 EMBAUCHE PRÉPOSÉ À L'ACCUEIL DE LA SALLE DE QUILLE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siège #4
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil entérine l'embauche de monsieur Jean Michel Hovington, comme préposé à la salle de quille ;

QUE le salaire soit selon la convention collective à la classe d'emploi 1, échelon 3.

2025-04-435 DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE MRC DON ET COMMANDITE

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Daniel Bouchard, Conseiller - Siège #1

ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE madame Caroline Hovington soit autorisée à présenter deux demandes d'aide financière dans le cadre du programme Don et Commandite soit une pour le Souper Meurtre et mystère ainsi qu'une pour le Festivent 2025.

2025-04-436 NOMINATION D'UN ADMINISTRATEUR, O.M.H. SAINTE ANNE DE PORTNEUF ET LONGUE-RIVE

CONSIDÉRANT QUE le mandat de monsieur Paulo Bouchard comme représentant de la municipalité et administrateur au sein de l'Office municipal d'habitation de Sainte-Anne-de-Portneuf et Longue-Rive est venu à échéance au mois de novembre 2024 ;

IL EST PROPOSÉ PAR Madame Johanne Savard, Conseillère - Siège #6
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil nomme monsieur Paulo Bouchard à titre d'administrateur et de représentant de la Municipalité de Longue-Rive pour un mandat de trois ans, débutant en date de la présente et se terminant en novembre 2028.

2025-04-437 DEMANDE D'OFFICIALISATION DE NOM DE RUE

ATTENDU QUE monsieur José Perron désire développer une rue privée sur sa propriété ;

ATTENDU QU'IL désire nommer celle-ci Rue Perron ;

ATTENDU QUE cette rue soit acceptée par résolution du Conseil municipal de la Municipalité de Longue-Rive ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le Conseil municipal accepte le nom de rue Perron, tel que soumis par monsieur José Perron.

QUE cette résolution soit transmise à la commission de toponymie selon la procédure de nomination de rue.

2025-04-438 AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONTRAT / DIRECTION GÉNÉRALE PAR INTÉRIM

ATTENDU QUE la directrice générale par intérim occupe son poste d'adjointe ainsi que le poste de direction générale depuis plusieurs semaine donc un surplus de travail ;

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Sylvain Dugas, Conseiller - Siège #3
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE le conseil municipal autorise Monsieur Donald Perron, maire à signer un contrat de travail avec Madame France Brassard qui assume l'intérim en plus de ses fonctions habituelles depuis le 4 novembre 2024 et ce pour la période de l'intérim.

2025-04-- PÉRIODE DE QUESTIONS**

À 19 H 25 M le Maire invite les citoyens à poser leurs questions, conformément à l'article 150 du Code municipal.

La période de questions s'est terminée à 19 H 45.

2025-04-439 CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance est épuisé;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR Monsieur Paulo Bouchard, Conseiller - Siège #4
ET ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

QUE cette séance ordinaire soit levée à 19 h 46.

Signature

Je, Donald Perron, atteste que la signature du procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Nombre de citoyen présents :

Donald Perron, maire

France Brassard, Greffière trésorière par Intérim